

**FICHE DE POSTE**

Date de mise à jour : 26/08/2024 Visée et transmission CMR

**I – DEFINITION DU POSTE**

1	SERVICE : Direction de l'Aviation Civile					
2	LIBELLE DU POSTE : Pompier d'aérodrome SSLIA + AFIS					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :			CODE POSTE : <b>9949</b>		
	PROGRAMME : 962.02			PROGRAMME RH : 975.04		
	CENTRE DE TRAVAIL : 3471					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : ILE MARQUISES - UA HUKA					
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</b> L'agent assure le Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) qui a pour objectif principal de sauver des vies humaines en cas d'accident ou d'incident d'aéronefs survenant sur l'aérodrome ou à son voisinage. Selon les dispositions réglementaires relatives à la protection des personnes et des biens, il participe également aux opérations de secours n'impliquant pas un aéronef dans ses zones de compétence. Il peut aussi exercer les fonctions d'Agent d'Information de Vol d'Aérodrome (AFIS) selon les réglementations en vigueur.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : Néant					
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable de l'aérodrome de Ua Huka (chef de cellule)					
11	<b>MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :</b> - Equipements de protection individuelle et tenues vestimentaires liés aux différentes fonctions ; - Véhicules, embarcations et matériels adaptés au niveau d'aérodrome ; - Equipements radioélectriques liés à l'AFIS.					
12	<b>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</b> - Horaires irréguliers, jours non ouvrables et travail de nuit possibles ; - Agrément et attestation de compétence définis par la réglementation ; - Aptitude médicale définie par la réglementation ; - Indemnités de sujétions spéciales liées aux différentes fonctions : SSLIA et AFIS ; Obligation d'entraînement et de formation continue définis par les réglementations.					
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> <u>SSLIA :</u> - Maintenir les conditions opérationnelles de l'aérodrome ; - Intervenir conformément aux consignes établies sur les incidents et accidents d'aéronefs ; - Intervenir sur tout incident mettant en péril la sécurité des personnes et des biens, en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA), en dehors d'une situation d'urgence sur aéronef ; - Intervenir hors zone voisine d'aérodrome sous certaines conditions ; - Assurer les vérifications et entretiens périodiques du matériel et des équipements nécessaires au bon déroulement du service ; - Entretien et reconditionner les différents matériels d'intervention ;					

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer et faire appliquer Recueil des Consignes Opérationnelles (RCO) ;</li> <li>- Pratiquer les entraînements périodiques réglementaires pour le maintien de son aptitude opérationnelle ;</li> <li>- Veiller à l'entretien de 1<sup>er</sup> niveau des véhicules et embarcations SSLIA ;</li> <li>- Surveiller l'aérodrome et ses abords ;</li> <li>- Veiller la fréquence pendant les mouvements d'aéronefs ;</li> <li>- Signifier les évènements de sécurités et proposer des améliorations ;</li> <li>- Remplir les différents comptes rendus et formulaires relatifs au SSLIA.</li> </ul>
--	--

14	<p><b>ACTIVITES ANNEXES :</b> <b>AFIS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signifier les évènements de sécurités et proposer des améliorations ;</li> <li>- Assurer le service d'information de vol d'aérodrome et le suivi de l'information aéronautique ;</li> <li>- Assurer le service d'alerte ;</li> <li>- Mettre en œuvre les aides à l'atterrissage ;</li> <li>- Appliquer et faire appliquer les consignes du MANEX (manuel d'exploitation AFIS) ;</li> <li>- Participer aux études de sécurité relatives à l'aérodrome ;</li> <li>- Etablir les comptes-rendus, relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome.</li> </ul> <p><u>Autres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à certaines opérations et prestations de secours extérieur (Écoles, EDT...,etc), après validation de la direction ;</li> <li>- Expédier, réceptionner et acheminer tout matériel nécessaire au bon fonctionnement du SSLIA et du SPPA ;</li> <li>- Veiller à l'entretien des différents locaux du service ;</li> <li>- Veiller au contrôle de la végétation et des obstacles perçant les servitudes aéronautiques ;</li> <li>- Vérifier et publier l'état de la surface de piste ;</li> <li>- Signaler tout dysfonctionnement impactant le bon déroulement du service.</li> </ul>
----	---

**II – PROFIL PROFESSIONNEL**

15 16	<p>CADRE D'EMPLOI : Pompier d'aérodrome à <i>mi-temps</i> à transformer en poste à temps complet, conformément à la demande formulée dans le BP 2025 et au protocole d'accord du 07/09/2023.</p> <p>SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme national du brevet ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire des qualifications professionnelles ou qualification SSLIA en cours de validité depuis moins de deux ans ou Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, diplôme de premier secours PSE1 / PSE2, permis poids lourds, permis côtier.</p>
----------	--

S : Sensibilisation A : Application E : Expert

17	<b>COMPETENCES :</b>	S	A	E
	Maitrise des techniques et tactiques d'intervention sur incidents et accidents d'aéronefs ;			X
	Connaissance des gestes de secours ;			X
	Capacité à travailler en équipe ;		X	
	Sens aigu de la discipline ;		X	X
	Maîtrise de soi dans les situations difficiles ;		X	
	Rigueur et sens de l'organisation ;			X
	Connaissances en aéronautique ;		X	
	Maîtrise des outils informatiques.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Notions relatives aux métiers de pompier, de secouriste, de mécanicien et en matière d'incendie.
----	---

19	<p>FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :</p> <p>Formation initiale et locale de pompier d'aérodrome, formation AFIS et formation de sensibilisation au risque électrique (habilitation électrique sur les aérodromes dotés de moyens de radionavigation). Formation à l'utilisation de tous matériels spécifiques liés aux fonctions.</p>
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum.
----	--

Le Chef de Service :

l'agent

Date :

Signature :

Date :

Signature :